

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 mars 2018 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Absente
District 02	Danielle Lanciaux	Absente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 5	Absence: 2

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marie-Claude Fournier, agit comme secrétaire.

Huit (8) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 février 2018
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Affectation du surplus de fonctionnement eau potable et eaux usées au remboursement des dettes de secteurs
 - 5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus
 - Rencontre du Comité d'embellissement du 12 février 2018
 - Rencontre du Comité d'embellissement du 27 février 2018
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Modification de la résolution 006-2018-01-16
9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

10. Travaux publics
 - 10.1 Octroi de contrats
 - 10.1.1 Collecte de sable abrasif 2018
 - 10.1.2 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2018
 - 10.1.3 Location de niveleuses avec opérateur -secteur est
 - 10.1.4 Location de niveleuses avec opérateur -secteur ouest
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Appui au projet « La Voie des pèlerins de la Vallée »
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Adhésion au Réseau Environnement
 - 12.2 Réseau Environnement – inscription au programme d'économie d'eau potable 2018
 - 12.3 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – Les Serres Lamarche senc
 - 12.4 Cession des infrastructures de la rue du Grand-Duc – Mandat au notaire
13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Concours « Compton Fleurie » - édition 2018
14. Administration
 - 14.1 Acquisition des modules « Qualité des services », « Inventaire du milieu » et « Mobilité » de PG Solutions
 - 14.2 Demande d'appui financier - Fondation la Frontalière
15. Ressources humaines
 - 15.1 Embauche des animatrices du Camp de jour 2018
16. Règlements
 - 16.1 Adoption du Règlement numéro 2012-117-3.18 modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement Local.
 - 16.2 Adoption du Règlement numéro 2010-104-5.18 modifiant le règlement numéro 2010-104 concernant la régie interne du Conseil
 - 16.3 Avis de motion – Projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement
 - 16.4 Présentation du projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement
 - 16.5 Avis de motion – Projet de règlement d'emprunt décrétant l'achat d'un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$
 - 16.6 Présentation du projet de règlement d'emprunt décrétant l'achat d'un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 mars 2018

18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes sont présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

071-2018-03-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté;
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 février 2018

072-2018-03-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 9 février 2018 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 et déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

073-2018-03-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 28 janvier 2018 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 6 mars 2018, des paiements ont été émis pour un total de : 322 306.85\$

Annexe 2

Salaires payés du 28 janvier 2018 au 24 février 2018	85 227.69\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>896.53\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	84 331.16\$
-----------------------------------------	-------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Affectation du surplus de fonctionnement eau potable et eaux usées au remboursement des dettes de secteurs

074-2018-03-13

Considérant que les règlements 2015-135 constituant une réserve financière aux fins de l'entretien et l'utilisation du réseau de distribution de l'eau potable et 2015-136 constituant une réserve financière aux fins de l'entretien et de l'utilisation du réseau d'égout sanitaire et pluvial et du traitement des eaux usées prévoient un montant maximum de 50 000\$ à ces réserves;

Considérant que le montant maximum de ces réserves a été atteint;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'affecter le surplus de fonctionnement eau potable ne pouvant être affecté à la réserve (règlement 2015-135), soit un montant de 23 265.26\$, au remboursement du règlement d'emprunt numéro 2001-26 lors de son renouvellement en février 2019;
- b. d'affecter le surplus de fonctionnement eaux usées ne pouvant être affecté à la réserve (règlement 2015-136), soit un montant de 10 291.19\$ au remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-86, attendu que la taxation 2019 sera calculée en conséquence de ce remboursement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

**5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Compensation de base aux municipalités**

075-2018-03-13

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 460 095 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Compton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

c.c. MTMDET
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

Les comptes rendus des rencontres des comités suivants sont déposés :

- Comité d'embellissement du 12 février 2018
- Comité d'embellissement du 27 février 2018

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Modification de la résolution 006-2018-01-16

076-2018-03-13

Considérant que la résolution 006-2018-01-16 autorisait la formation « matières dangereuses opérationnelles » de sept pompiers de la brigade du SSI de Compton, conditionnellement à l'obtention des huit inscriptions nécessaires à la cohorte;

Considérant qu'il n'a pas été possible de réunir, à ce jour, les huit inscriptions compte tenu que cette formation a déjà été complétée au sein des services de sécurité incendie environnants;

Considérant que cette formation est requise pour la mise à niveau Pompier I;

Considérant que cinq pompiers du SSI de Compton sont admissibles et souhaitent participer à cette formation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

- a. de remplacer le paragraphe a. de la résolution 006-2018-01-16 par le suivant :

« a. d'autoriser la formation « matières dangereuses opérationnelles » au coût de 7 591\$ plus les frais de déplacement du formateur, attendu qu'advenant l'ajout d'une participation d'un participant externe, les frais applicables seront par la suite refacturés au service concerné; »

- b. que les autres paragraphes de la résolution initiale demeurent en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Accès compétences CSRS
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrats

10.1.1 Collecte de sable abrasif 2018

077-2018-03-13

Considérant la nécessité de prévoir le balayage et la collecte de sable d'hiver sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et sur certains ponts sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant qu'il y a également lieu de procéder au balayage des stationnements et de nettoyer les bords de pelouses;

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmis le 15 février 2018 à cinq entreprises;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de balayage et de collecte du sable abrasif sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et ponts sous la responsabilité de la municipalité ainsi que dans les stationnements et les bords de pelouses, au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprises Simon Maurice;
- au prix de 240\$ du kilomètre pour 43.87 km totalisant 10 528.80\$ plus taxes;
 - au prix de 0,25\$ du mètre carré pour 3 921 mètres carrés totalisant 980.25\$ plus taxes pour les stationnements;
- b. que les deniers requis totalisant 11 509.05\$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Entreprises Simon Maurice
Soumissionnaires non retenus

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.2 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2018

078-2018-03-13

Considérant la nécessité de procéder au choix d'un fournisseur aux fins de l'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité avant la saison estivale 2018;

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 16 février 2018;

Considérant que quatre fournisseurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Innovative Surface Solutions Canada, plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 320 500 litres d'abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide 30% au prix de 0.2839\$ le litre, le tout pour un montant total de 90 989.95\$ plus les taxes applicables;
- b. que les chèques émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Innovative Surface Solutions Canada
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.3 Location de niveleuses avec opérateur - secteur est

079-2018-03-13

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis le 16 février 2018 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur est de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2018;

Considérant que quatre entrepreneurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adjuger à Excavation A. Barrette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'une niveleuse pour 100 heures au taux horaire de 122\$, totalisant 12 200\$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.4 Location de niveleuses avec opérateur - secteur ouest

080-2018-03-13

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis le 16 février 2018 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur ouest de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2018;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adjuger à Couillard Construction Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'une niveleuse pour 100 heures au taux horaire de 130\$, totalisant 13 000\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Appui au projet « La Voie des pèlerins de la Vallée »

081-2018-03-13

Considérant que l'organisme La Voie des pèlerins de la Vallée origine de préoccupations et d'intérêts formulés par un groupe de citoyens de la région de Coaticook;

Considérant que le groupe souhaite déployer sur le territoire de la MRC de Coaticook un parcours de marche d'environ 200 km, accessible à partir du territoire des douze municipalités de la MRC ;

Considérant que ce projet attirera un type de tourisme responsable et respectueux des principes du développement durable tout en mettant en valeur nos paysages, notre histoire, notre patrimoine et de nos savoir-faire locaux;

Considérant que l'achalandage généré par le projet nécessitera d'accueillir des marcheurs tout au long du parcours et qu'ils devront se loger et se nourrir, permettant ainsi le développement d'une économie locale, conformément aux orientations stratégiques de développement régional;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Considérant que La Voie des pèlerins de la Vallée entend établir une étroite collaboration avec Tourisme Coaticook;

Considérant que les entreprises de restauration et d'hébergement sur notre territoire municipal pourront profiter de cet apport touristique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton :

- a. reconnaît la pertinence du projet au développement social et économique de son territoire;
- b. encourage ses citoyens à s'impliquer dans la réalisation du projet;
- c. autorise le versement d'un montant de 250\$ à l'organisme La Voie des pèlerins de la Vallée pour faciliter le démarrage, le balisage du sentier et le fonctionnement du parcours dont la promotion et l'accueil des visiteurs;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Tourisme*.

Adoptée à l'unanimité

cc : La Voie des pèlerins de la Vallée
LCVC
Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Adhésion au Réseau Environnement

082-2018-03-13

Considérant que la municipalité souhaite renouveler son adhésion au Réseau environnement donnant droit entre autres à participer au programme d'économie d'eau potable;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense de 270 \$ plus les taxes applicables afin de permettre à M. Alain Beaulieu de représenter la municipalité à titre de membre du Réseau environnement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

12.2 Réseau Environnement – inscription au programme d'économie d'eau potable 2018

083-2018-03-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Considérant que la municipalité souhaite renouveler sa participation au programme d'économie d'eau potable;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de la municipalité au programme d'économie d'eau potable au Réseau Environnement au coût total de 355\$ plus taxes comprenant l'inscription et la fourniture d'articles promotionnels;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

12.3 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – Les Serres Lamarche senc

084-2018-03-13

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P 41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que le demandeur, Les Serres Lamarche, a déposé le 28 février 2018, une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise le lot 1 803 533 (3.23 ha) du Cadastre du Québec ;

Considérant que le but visé par la demande est de séparer une entité agricole autonome (serres) d'une résidence située sur un autre chemin;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisé;

Considérant que la superficie résiduelle du propriétaire n'a aucun impact sur son activité agricole;

Considérant que la disponibilité des espaces à l'intérieur de la zone blanche ne s'applique pas à la présente demande;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35, au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement, ainsi qu'au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité de Compton;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la présente demande de Les Serres Lamarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Les Serres Lamarche
Mandataire
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.4 Cession des infrastructures de la rue du Grand-Duc – Mandat au notaire

085-2018-03-13

Considérant que dans le cadre des travaux de la rue du Grand-Duc, le certificat de réception provisoire des travaux a été émis en date du 18 janvier 2018;

Considérant l'entente en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux intervenue entre le promoteur, 9023-7082 Québec inc. et la municipalité de Compton;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la cession des infrastructures de la rue à la municipalité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU de mandater Me Luc Custeau, notaire pour la préparation des actes de cession du lot 5 031 115 à la municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Luc Custeau
9023-7082 Québec inc.
Trésorerie
Urbanisme
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Concours « Compton Fleurie » édition 2018

086-2018-03-13

Considérant que le Comité d'embellissement a mis sur pied un projet de concours Compton Fleurie, placé sous le signe de l'embellissement du cadre de vie dans le respect du paysage et de l'environnement;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les orientations du Plan de développement 2017-2021 de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la tenue du concours « Compton Fleurie » - édition 2018;
- b. d'adopter les règles de fonctionnement du concours telles que proposées par le Comité d'embellissement et plus amplement décrites à l'annexe jointe à la présente;
- c. d'allouer un budget jusqu'à concurrence de 500\$ à titre de contribution pour l'émission de certificats cadeaux;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – Promotion et développement économique*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14. Administration

14.1 Acquisition des modules « Qualité des services », « Inventaire du milieu » et « Mobilité » de PG Solutions

087-2018-03-13

Considérant les recommandations issues de l'étude sur la gestion de la performance organisationnelle des ressources humaines;

Considérant que les méthodes manuelles actuelles sont déficientes et que le Conseil considère que l'informatisation de celles-ci contribuera à améliorer le suivi et le cheminement des dossiers des différents services;

Considérant que ce projet a été prévu aux prévisions budgétaires;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat des modules « Qualité des services », « Inventaire du milieu » et « Mobilité » de PG Solutions au coût de 11 784\$ plus taxes incluant l'installation et la formation et réparti de la façon suivante :

Module « Qualité des services » :	6 432.80\$
Module « Inventaire du milieu » :	4 260.20\$
Module « Mobilité » :	3 541.00\$
Rabais :	(2 450.00\$)

ainsi que les frais récurrents d'entretien pour les trois modules totalisant 2 220\$ plus taxes;

- b. que les deniers requis pour l'acquisition des modules, soit un montant de 11 784\$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2018;
- c. que les deniers requis, pour les frais récurrents d'entretien, soit un montant de 2 220\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 des services concernés.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Adoptée à l'unanimité

cc : PG Solutions
Trésorerie
Dossier

14.2 Demande d'appui financier - Fondation la Frontalière

088-2018-03-13

Considérant la campagne de financement de la Fondation la Frontalière;

Considérant que plusieurs jeunes de Compton fréquentent l'école secondaire La Frontalière;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de trois billets au coût de 75\$ chacun pour un montant total de 225\$ pour contribuer à la campagne de financement de la Fondation La Frontalière;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*;
- c. que le coût des billets pour les conjointes soit remboursé à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Embauche des animatrices du Camp de jour 2018

089-2018-03-13

Considérant l'appel de candidatures lancé pour les postes d'animateurs(trices), d'animateur(trice) en chef;

Considérant la tenue des entrevues le 6 mars 2018;

**SUR PROPOSITION DE
APPUYÉE PAR**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de sept (7) animatrices au Camp de jour dont les noms figurent à l'annexe jointe à la présente;
- b. que les animatrices soient rémunérées pour une semaine normale de travail de 40 heures/semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- c. d'autoriser l'embauche de madame Alexandrine Lanctôt au poste d'animatrice en chef au Camp de jour à raison de 40 heures par semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

- d. d'autoriser la rémunération d'une semaine supplémentaire offerte aux parents, le cas échéant;
- e. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Animatrices
Trésorerie
Dossier (2)

16. Règlements

16.1 Adoption du Règlement numéro 2012-117-3.18 modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement Local.

090-2018-03-13

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018;

Considérant que la présentation du présent règlement a dûment été faite à la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2012-117-3.18 modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement Local.

Adoptée à l'unanimité



Règlement numéro 2012-117-3.18 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement Local (CDL)

Considérant que le conseil juge à propos de modifier certaines modalités de fonctionnement pour le Comité de Développement Local;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné en date du 13 février 2018;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Considérant qu'un projet de règlement a été adressé aux membres du conseil préalablement et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Composition du Comité de Développement Local - nombre de membres

L'article 2 du règlement 2012-117 est modifié par le suivant :

Le Comité de Développement Local (CDL) tend à représenter une pluralité de secteurs et d'acteurs de la municipalité. Il est composé de quatorze (14) membres parmi lesquels on doit retrouver au moins un représentant de chacun des comités municipaux publics pour ainsi assurer un suivi et une cohérence des actions municipales. Les membres sont répartis de la manière suivante :

- Dix (10) membres désignés parmi les citoyens de Compton ayant le statut de résident permanent et nommés par résolution du conseil.
- Trois (3) conseillers municipaux nommés par résolution du conseil.
- Le maire de la Municipalité.
- De plus, le Conseil désigne un fonctionnaire comme membre non votant pour faire partie du comité. Celui-ci agit comme secrétaire du comité.
- Le Conseil peut demander un soutien technique du personnel de la MRC de Coaticook, que cette personne agisse de façon permanente ou ponctuelle.

Article 3 Durée du mandat des membres

Le deuxième et troisième paragraphe de l'article 3.1 Membres désignés (non-élus) du règlement 2012-117 est modifié comme suit :

« Le mandat des membres désignés est de deux (2) ans et l'année de référence se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Un dépôt de candidatures est requis si le membre souhaite renouveler son mandat, puis celle-ci sera analysée avec les autres candidatures reçues, le cas échéant.

Les mandats sont normalement attribués à la séance de décembre pour les membres désignés. »

Article 4

L'article 4 *Critères de sélection – membres désignés* du règlement 2012-117 est supprimé.

Article 5

L'article 6 *Mandat du Comité de Développement Local (CDL)* du règlement 2012-117 est modifié comme suit et devient l'article 5:

Ce comité étant un lieu de consultation, de vigie, de concertation et de collaboration, il a pour mandats :

- D'établir et de maintenir les liens avec le conseil municipal et de favoriser le partenariat avec les autres comités;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

- De collaborer à l'élaboration et au suivi du Plan de développement local et de veiller à ce que les priorités établies se transforment en actions, en projets et en résultats;
- D'être un lieu d'échange sur les enjeux de la municipalité et de servir de catalyseur pour l'identification et l'avancement de projets de développement;
- De participer à l'étude et à la recommandation de projets admissibles aux subventions du Fonds de développement de la MRC de Coaticook .

Article 6

L'article 7 *Règles de régie interne* du règlement 2012-117 devient l'article 6.

Article 7

L'article 8 *Confidentialité* du règlement 2012-117 devient l'article 7.

Article 8

L'article 9 *Financement des activités du comité* du règlement 2012-117 devient l'article 8.

Article 9

L'article 10 *Clause transitoire* du règlement 2012-117 devient l'article 9.

Article 10

L'article 11 *Entrée en vigueur* du règlement 2012-117 devient l'article 10.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

16.2 Adoption du Règlement numéro 2010-104-5.18 modifiant le règlement numéro 2010-104 concernant la régie interne du Conseil

091-2018-03-13

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018;

Considérant que la présentation du présent règlement a dûment été faite à la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-104-5.18 modifiant le règlement numéro 2010-104 concernant la régie interne du Conseil.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2010-104-5.18 modifiant
le règlement 2010-104 et ses amendements
concernant la régie interne du conseil**

Considérant que le conseil a adopté un règlement décrétant des règles de régie interne du conseil;

Considérant que le conseil désire adopter un règlement pour ajouter un comité à la liste des comités pour lesquels les élus ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « traitement des élus »;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 13 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1 Ajout d'un comité

L'article 7.2 du règlement 2010-104 est modifié par l'ajout d'un comité et se lira comme suit à compter de sa mise en vigueur :

Article 7.2 Rémunération

La liste de comités pour lesquels les élus sont rémunérés en fonction du règlement sur le « Traitement des élus » est celle qui apparaît ci-après :

Les élus présents à une réunion officielle d'un des comités suivants ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « Traitement des élus »

- Comité de travail ou plénier
- Comité administratif
- Comité Culture et patrimoine
- Comité Loisirs
- Comité sur la Sécurité publique
- Comité consultatif d'Urbanisme
- Comité des citoyens sur l'environnement
- Comité de Développement Local
- Comité Famille et Aînés
- Comité Travaux publics
- **Comité d'embellissement**
- Tout comité ayant à traiter et/ou appliquer une politique municipale
- Tout comité « Ad Hoc » nommé par le conseil qui aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés à un projet déterminé

Sont définies comme officielles les réunions dûment convoquées pour lesquelles un ordre du jour est préparé et adressé aux membres et pour lesquelles un procès-

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

verbal ou compte-rendu est rédigé et signé par le président du comité et un officier municipal.

Article 2 Maintien des autres dispositions

Toutes les dispositions du règlement 2010-104 non modifiées par le présent règlement demeurent en vigueur.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

16.3 Avis de motion – Projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d’embellissement

092-2018-03-13

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu’un règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d’embellissement sera déposé pour adoption lors d’une séance ultérieure.

16.4 Présentation du projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d’embellissement

Monsieur le conseiller Réjean Mégré présente le Projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d’embellissement.

Le projet de règlement vise à établir les modalités de fonctionnement qui s’appliquent au Comité d’embellissement et aucun coût n’est associé à ce règlement.

16.5 Avis de motion – Projet de règlement d’emprunt décrétant l’achat d’un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$

093-2018-03-13

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Desrochers qu’un règlement d’emprunt décrétant l’achat d’un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$ sera déposé pour adoption lors d’une séance ultérieure.

16.6 Présentation du projet de règlement d’emprunt décrétant l’achat d’un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$

Monsieur le conseiller présente le Projet de règlement d’emprunt décrétant l’achat d’un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$.

Le projet de règlement vise à acquérir un camion pompe-citerne pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$ remboursable sur 15 ans. Le règlement s’adresse à l’ensemble des citoyens de la municipalité et fera l’objet d’une taxe spéciale lors de l’entrée en vigueur du règlement.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 mars 2018

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes dans l'assistance au moment de la période questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h21, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.